

Je suis locataire et je déménage : que devient mon contrat d'énergie à ma nouvelle adresse ?

www.energieinfowallonie.be



Non

Je préviens mon fournisseur que **je mets fin à mon contrat d'énergie** pour mon ancienne adresse

(*)



Oui

Soit

Je **conserve mon contrat d'énergie** chez mon fournisseur actuel

Soit

Je **change de contrat d'énergie** chez mon fournisseur actuel

Soit

Je **change de fournisseur** et je mets fin à mon contrat d'énergie actuel



(*) Relever les index et les noter dans l'état des lieux

(**) Relever les index, les noter dans l'état des lieux et compléter le document de reprise des énergies à deux. Le titulaire du contrat d'énergie envoie ensuite une copie à son fournisseur



énergie info wallonie

éclairez vos droits !